

Des 1977, la ceinture de securite devint obligatoire en France. Ses detracteurs lui reprochent essentiellement deux choses D'une part, elle bloque parfois le conducteur dans sa voiture, lui faisant courir, en cas d'incendie, le risque d'une carbonisation. Appreciee ou contestee, la ceinture de securite est de toute facon obligatoire et ce n'est certes pas le nombre croissant des morts de la route qui annulera l'obligation de la porter. Elle fit aussi l'objet de slogans publicitaires, tel